LES TRANSPORTS AÉRIENS

LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—ON DEMANDE QUE LES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT SOIENT EXÉCUTÉS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le ministre suppléant des Transports, quel qu'il soit, nous dirait-il si l'on a signalé au ministère une nouvelle parue vendredi dans la Free Press de Winnipeg, voulant que la compagnie des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ait fait exécuter à l'étranger 85 p. 100 de ses travaux majeurs de remise en état. S'il en est ainsi, quelles dispositions pourrait-on prendre pour encourager cette compagnie à faire exécuter au Canada ses travaux de remise en état, pour fournir de l'emploi aux Canadiens?

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Je vais tenir la question pour préavis et la transmettre au ministre des Transports.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rea.

M. le président suppléant: Nous sommes saisis des nouveaux crédits supplémentaires, et nous en sommes au n° 658.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Direction des recherches-

658. Administration—Pour étendre l'affectation du Crédit 5 du budget principal de 1960-1961 à une subvention de \$10,000 devant contribuer à couvrir les frais du Neuvième congrès international de botanique, \$1.

(Texte)

M. Boulanger: Monsieur le président, je désire faire quelques observations en marge du poste 658 des crédits du ministère de l'Agriculture. Je veux traiter plus particulièrement de la stabilisation des prix des produits agricoles.

Monsieur le président, on nous demande de voter la somme de \$69,504,548 pour compléter l'exercice financier se terminant le 31 mars 1961. Lors de l'étude de la mesure ayant trait aux conventions concernant l'exploitation des terres marginales, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) a déclaré, comme en fait foi la page 3391 du compte rendu officiel des débats:

Il y a eu ensuite la stabilisation des prix, qui est en vigueur aujourd'hui et dont les résultats se manifestent dans les revenus des cultivateurs.

Monsieur le président, si nous étudions la situation qui existe depuis quelques années, nous constatons que la stabilisation des prix des produits agricoles... (Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je me demande si le député a pris connaissance du crédit n° 658, qui est affecté à la Direction des recherches. Après avoir écouté les quelques observations formulées par l'honorable représentant, j'ai conclu qu'il ne parlait pas de recherches.

Le crédit nº 658 est-il adopté?

M. Herridge: Le ministre voudrait-il nous donner quelques explications au sujet du crédit affecté au congrès international de botanique?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, ce crédit a trait à une subvention de \$10,000 pour le neuvième congrès international de botanique. Ce congrès a déjà eu lieu et il faut encore la somme indiquée. La raison pour laquelle ce crédit de \$1 figure au budget, c'est que le montant affecté suffisait à répondre aux obligations; toutefois, rien n'autorisait l'emploi de cette somme pour défrayer les dépenses relatives à la conférence de botanique. Le crédit de \$1 maintenant à l'étude tend donc à donner effet législatif au crédit en question.

M. Benidickson: Nous sommes maintenant saisis du premier numéro des crédits supplémentaires. Le ministre des Finances, qui siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi, se souviendra que le gouvernement précédent a été en butte à certaines critiques, surtout de la part de l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, parce qu'il ne faut pas recourir sans motif exceptionnel à des crédits de \$1. Il estimait, que ces crédits tendent en effet, selon lui, à faire sanctionner par le Parlement une chose qu'il ignore, et au sujet de laquelle, comme à l'égard du montant dépensé en fin de compte, il n'a peut-être aucune compétence. Dans ces nouveaux crédits supplémentaires n° 5, 1960-1961 figure un certain nombre de postes de cette nature. J'ai l'impression qu'il s'agit peut-être du prolongement d'une pratique autrefois critiquée par les députés.

Je remarque que quatre postes d'un dollar figurent dans les crédits du ministère des Finances. Quand il s'occupera de ces crédits, le ministre voudra peut-être bien étudier la possibilité de nous faire savoir s'il s'agit là d'un recours encore plus marqué à une pratique qui a autrefois, fait l'objet de critiques. Peut-être le ministre sera-t-il disposé, après l'heure du dîner, à nous donner quelque explication à ce sujet, comme je viens de le lui demander, en nous disant s'il s'agit là de maintenir cette coutume, ou de l'amplifier. Ce me semble une méthode assez vague d'obtenir l'approbation du Parlement, sans que les députés connaissent réellement les détails de la dépense définitive.